



# Protocole Santé n°6

Objet du protocole :		Conduite à tenir en cas d' <b>évacuation</b> d'un élève par les Sapeurs Pompiers ou le SMUR ou une ambulance	
Etabli par :		Axel BARBIER (Infirmier Education Nationale)	Création : Le 24/03/05 Actualisé : Le 10/11/08
Destinataires / personnels concernés :		- Ensemble du personnel du Lycée	
Objectifs du protocole :		- connaître la conduite à tenir en cas d'évacuation d'un élève par les Sapeurs Pompiers ou le SMUR ou une ambulance (en l'absence de l'infirmier)	
<p>① Le médecin régulateur du SAMU – Centre 15 prend la décision de faire évacuer l'élève vers une structure de soins ou hospitalière</p> <p><b>La journée :</b> (en l'absence de l'infirmier)</p> <p>② prévenir le Proviseur (poste 111 ou 114), ou la CPE (poste 126 ou 122)</p> <p>③ prévenir l'accueil (poste 110) de l'arrivée des secours, afin qu'elle puisse éventuellement les guider, leur faciliter l'accès</p> <p>④ Le Proviseur ou la CPE avertissent les responsables légaux de l'élève</p> <p><b>La nuit :</b> (en l'absence de l'infirmier)</p> <p>② prévenir le responsable de nuit concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit le Proviseur (domicile poste 114)</li><li>- soit la CPE (domicile poste 122)</li><li>- soit la gestionnaire (domicile poste 155)</li></ul> <p>③ la personne de garde avertit les responsables légaux de l'élève</p>			
<b>A savoir :</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>- Suite à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, <u>il n'y a plus lieu de transmettre aux secours l'autorisation parentale d'opérer et d'évacuer</u>. <b>Par contre, il faut transmettre aux secours les coordonnées des responsables légaux de l'élève.</b></li><li>- <b>Les éléments contenus dans le dossier médical scolaire de l'élève ne peuvent pas être communiqués aux secours</b>, en l'absence de l'Infirmier Education Nationale ou du Médecin Education Nationale.</li><li>- <b>Les éléments contenus dans le PAI de l'élève concerné doivent être transmis</b> aux secours.</li></ul>			
<b>Lycée Professionnel Pierre Coton - Néronde</b>			
Validation	M. ROSSELLI	M. BARBIER	
Validé au CA du 10/11/08			